



Sottens, le 30 juin 2026

**AVIS A LA POPULATION DE JORAT-MENTHUE
LIMITATION D'EAU POTABLE**

La canicule combinée avec la sécheresse persistante ont pour effet une baisse importante du débit des sources d'eau potable, ainsi qu'une augmentation significative de la consommation. La Municipalité invite dès lors la population à limiter au maximum sa consommation en eau en dehors des usages courants.

Les fontaines communales raccordées au réseau communal d'eau potable sont à l'arrêt pour une période indéterminée.

La limitation porte sur l'interdiction de :

- ✕ Arroser le gazon
- ✕ Remplir les piscines
- ✕ Laver les véhicules

L'arrosage des jardins potagers est autorisé avec un arrosoir et non au jet.

Cet avis prend effet immédiatement et pour une durée indéterminée. L'avis de fin de limitation sera affiché en temps voulu aux piliers publics et sur le site internet de la commune.

Si les mesures de sensibilisation, puis limitation ne devaient pas suffire, des restrictions seront alors nécessaires.

D'avance nous vous remercions de votre compréhension.

La Municipalité